

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 186 publiée le 14 juillet 2009

"IN UTROQUE USU" : Benoît XVI confie aux bénédictins de Nursie un apostolat en faveur de la paix et de la réconciliation

Dom Cassien Folsom est un moine bénédictin américain qui fut vice-recteur du collège Saint-Anselme à Rome et pro-président de l'Institut Liturgique Pontifical. Il est aujourd'hui prieur du monastère Saint Benoît à Nursie, la ville d'Italie qui vit naître le patriarche des moines d'occident. Le saint Père vient de le charger, à travers une lettre de mission rédigée par le cardinal Castrillon Hoyos, d'un apostolat spécial de la célébration de la Sainte Eucharistie *In utroque usu*, c'est-à-dire qui emploiera indistinctement les deux formes "Ordinaire" et " Extraordinaire" de l'unique rite romain.

Nous reproduisons ici trois documents qui nous éclairent sur cette nouvelle décision du pape en faveur de la paix et de la réconciliation.

I - La lettre du cardinal Castrillon Hoyos, Président de la Commission Pontificale *Ecclesia Dei*

Très Révérend Père Prieur,

Sa Sainteté, le Pape Benoît XVI, depuis le début de son pontificat, a fait connaître son désir de promouvoir l'unité de l'Église. Aujourd'hui comme hier, la célébration attentive des Saints Mystères est un instrument très efficace pour atteindre cet objectif.

Pour cette raison, fidèle à l'intention manifestée par le Motu Proprio *Summorum Pontificum*, cette Commission Pontificale, répondant à sa requête, confie au Monastère Saint Benoît de Nursie l'apostolat spécial de la célébration de la Sainte Eucharistie *in utroque usu*, c'est-à-dire aussi bien selon la forme ordinaire qu'extraordinaire du Rite Romain, en collaboration avec le Saint-Siège et en communion avec l'Évêque diocésain.

Confiant que votre jeune communauté bénédictine accompagnera toujours l'activité pastorale du Souverain Pontife de sa prière fidèle, je vous adresse mes meilleurs vœux de Pâques.

Dario Cardinal Castrillon Hoyos
Président de la Commission Pontificale *Ecclesia Dei*

II - La réaction du RP Cassien Folsom dans le bulletin du monastère Saint Benoît de Nursie

(...) La seconde bonne nouvelle est une mission spéciale que nous a confiée le Saint-Siège par le biais d'une lettre que j'ai lue à la communauté le 29 avril 2009, le jour du 25ème anniversaire de mon ordination sacerdotale.

Par cette lettre, le Saint-Siège demande à notre monastère d'embrasser l'unique apostolat de célébrer l'Eucharistie *in utroque usu* : selon les deux usages, c'est-à-dire à la fois la Nouvelle Messe (la forme ordinaire) et l'Ancienne Messe (la forme extraordinaire).

Bien sûr, nous entendons répondre favorablement aux désirs de notre Saint-Père, le Pape Benoît XVI, tels qu'il les a exprimés dans son Motu Proprio *Summorum*

Pontificum, et nous sommes honorés de recevoir une si importante mission pour la vie de l'Église. Parfois les décisions du Saint-Père sont mal comprises, et parfois les nôtres également, c'est pourquoi j'insère (ci-après) un entretien dans lequel j'essaie de répondre par anticipation et de mon mieux à quelques unes des questions qui pourraient se poser à ce sujet.

III - Entretien avec le RP Folsom à propos de la demande faite par le pape aux bénédictins de Nursie

Cette décision respecte-t-elle le Concile Vatican II ?

Il serait utile de lire attentivement le document du Concile sur la liturgie intitulé *Sacrosanctum Concilium*. Dans son paragraphe 22, il est écrit que : “*Le gouvernement de la liturgie dépend uniquement de l'autorité de l'Église : il appartient au Siège apostolique et, dans les règles du droit, à l'évêque.*” Le *Motu Proprio Summorum Pontificum* réitère simplement ce principe et légifère sur l'usage de l'ancien rite aux côtés du nouveau. Le Pape souligne également que c'est par l'herméneutique de la continuité qu'il convient d'interpréter les textes du Concile. Ce principe aussi est exprimé dans le document sur la liturgie quand il explique qu'on ne fera des innovations qu'après “*s'être bien assuré que les formes nouvelles sortent des formes déjà existantes par un développement en quelque sorte organique*” (SC 23).

Ce dont il s'agit ici c'est de pluralisme légitime, que le Concile promeut également : “*L'Église, dans les domaines qui ne touchent pas la foi ou le bien de toute la communauté, ne désire pas, même dans la liturgie, imposer la forme rigide d'un libellé unique*” (SC 37).

La célébration de la Messe *in utroque usu* respecte donc à tous les égards le Concile Vatican II. Nous embrassons les deux usages et faisons un geste en direction d'autres groupes en quête d'unité. C'est une démarche très conciliaire.

Mais cela ne signifie-t-il pas revenir en arrière ?

Au contraire, je pense qu'un monastère *utroque usus* est très novateur, en particulier en vertu de l'œcuménisme authentique. Et ce à deux titres. Tout d'abord, l'*ethos* de la forme extraordinaire est très semblable à l' *ethos* de nombreux rites orientaux. La célébration de l'Eucharistie aussi bien selon les deux formes fait de nous un pont entre l'Orient et l'Occident. Ensuite, je suis convaincu qu'on a besoin d'une bonne dose d' "œcuménisme interne" à l'Église afin de pouvoir dialoguer sans préjugé idéologique avec les catholiques attachés aux formes liturgiques anciennes.

Comment, en tant que liturgiste, justifiez-vous cette décision ?

C'est précisément comme liturgiste que j'ai eu l'opportunité d'étudier et de pratiquer la riche variété des traditions liturgiques qui existent dans l'Église. Il est "politiquement correct" pour les catholiques de rite latin d'être enthousiasmés par le rite byzantin.

Pourquoi n'est-il pas "politiquement correct" de s'enthousiasmer de la même façon pour la forme extraordinaire ? L'histoire liturgique illustre clairement la multiplicité des usages au sein de l'unique rite romain. Grâce à mes nombreuses années d'études de la liturgie j'ai fini par comprendre l'importance de cette unité dans la diversité. En fait, j'ai défendu cette vision en présence de l'alors Cardinal Ratzinger lors d'une conférence liturgique tenue à Fontgombault en 1997. En tant que liturgiste, je voudrais également dire qu'il n'y a pas de rite parfait : il y a des aspects positifs et négatifs dans chaque tradition liturgique. La seule liturgie parfaite est la liturgie céleste. De plus, aussi bien la forme extraordinaire que la forme ordinaire peuvent être bien ou mal célébrées. Afin que la comparaison soit équitable, il faut comparer ce qu'il y a de meilleur de chaque côté.

Comment les deux formes peuvent-elles s'influencer l'une l'autre ?

La forme ordinaire met en valeur des éléments tels que la participation des fidèles, l'usage de la langue vernaculaire, l'enrichissement constant de la liturgie par l'ajout de nouveaux saints au calendrier, etc. Autant de choses très importantes. Au risque de simplifier à l'extrême je dirais que la forme ordinaire favorise la compréhension rationnelle, nous parle en prose. La forme extraordinaire assure elle aussi une riche nourriture intellectuelle mais repose pour beaucoup sur les gestes, le symbolisme, l'intuition, le silence, l'action rituelle sans paroles, bref nous parle en poésie.

L'homme accède à la compréhension aussi bien par la raison que par l'intuition. Il a besoin aussi bien de prose que de poésie. Si les deux formes, comme deux cultures différentes, apprennent patiemment à vivre ensemble, alors elles peuvent devenir amies.

Quels bénéfices pastoraux attendez-vous de ce nouvel apostolat ?

Le monastère Saint Benoît de Nursie occupe une position unique. La vie pastorale de la ville est très bien assurée par le clergé diocésain. La basilique, en revanche, n'est pas une paroisse, mais un lieu de pèlerinage dont l'attention pastorale est centrée sur les pèlerins qui viennent du monde entier. Nous sommes une communauté internationale au service d'un public international. Les pèlerins recherchent ici une liturgie spécifiquement bénédictine, caractérisée par ce que j'appellerais un style monastique ou contemplatif. C'est notre mission. La forme extraordinaire épouse très bien ce style contemplatif, voire mystique, ce qui explique que tant de jeunes soient attirés par elle. Nous célébrons la messe sous la forme ordinaire dans ce même style, ce qui incite de nombreuses personnes, souvent venues de loin, à participer à notre messe du dimanche.

Ne serait-il pas préférable d'être juste comme tout le monde ?

Pour utiliser une expression empruntée au monde des affaires, notre croissance et notre développement dépendent de notre capacité à trouver une "niche" spécifique. Cet apostolat particulier reposant sur la célébration de l'Eucharistie "*in utroque usu*" fait de notre monastère un lieu unique. Je suis convaincu que cela va contribuer au développement de notre communauté, à une époque où les jeunes gens ne sont pas intéressés par une vocation qui signifierait de vivre "juste comme tout le monde".

IV - Réflexions de PAIX LITURGIQUE

1 - Il y a encore quelques semaines, certains feignaient encore de s'interroger sur les intentions « réelles » du Saint Père quant à la question de la célébration de la forme extraordinaire, de sa propagation et de sa banalisation.

Ce nouvel acte du Saint Père devrait les éclairer, si tant est que leur interrogation soit honnête...

En effet, la mission spéciale que Benoît XVI a confiée aux bénédictins de Nursie va clairement dans le sens d'une normalisation de la forme extraordinaire du rite romain qui, dans l'esprit du Pape, doit pouvoir coexister paisiblement avec la forme ordinaire du rite romain.

C'est le sens du Motu Proprio du 7 juillet 2007 qui justement en termine avec l'exception de la réserve indienne du motu proprio de 1988.

Cette célébration, faite indifféremment dans la forme ordinaire ou dans la forme extraordinaire, est un exemple de ce qui pourrait être mis en œuvre ici et là pour agir en faveur de l'unité de l'Eglise. Une autre possibilité, pouvant se conjuguer à celle-là, est la coexistence dans un même diocèse de paroisses où est célébrée plus souvent la forme ordinaire avec des paroisses « personnelles » dédiées à la forme extraordinaire, comme le prévoit aussi *Summorum Pontificum*, sans parler des églises et chapelles où officient des prêtres spécialisés dans la forme extraordinaire qui peuvent aider les curés des paroisses du diocèse à organiser des messes de forme extraordinaire.

2 - Le Pape s'est investi personnellement dans ce dossier et y a manifesté une nouvelle fois sa vision prophétique, pleine de hauteur, de la question liturgique. La décision pontificale transmise à Dom Cassien Folsom le 21 avril 2009 de célébrer "*in utroque usu*" dans l'un des plus grands centres spirituels de la Chrétienté, est la mise en œuvre concrète de la pensée du Pape, de ce qu'il souhaite et de ce qu'il aimerait que les évêques généralisent.

3 - Cette décision n'est pas sans rapport avec l'information que nous avons publiée la semaine dernière au sujet de la proportion de 25 % des évêques diocésains français qui ont célébré ou présidé des messes dans la forme extraordinaire dans leurs propres diocèses depuis le 7 juillet 2007. Nous nous réjouissons de ce que de plus en plus d'évêques, à la suite du Saint Père, font ce qu'ils peuvent pour commencer le travail de pacification dans l'Eglise et de réhabilitation du trésor liturgique que constitue la forme extraordinaire du rite romain.

4 - Prions et agissons pour que cette lame de fond en faveur de la paix, de l'unité de l'Eglise et de l'œcuménisme authentique s'amplifie au cours des prochains mois. Ce serait là un bon moyen de provoquer le raz de marée qui chassera tous les préjugés et lourdeurs passésistes et œuvrera à la nouvelle évangélisation tant espérée par le grand Pape Jean-Paul II au cours de son pontificat.

5 - Pour en savoir plus sur les bénédictins de Nursie :

Communauté MARIA SEDES SAPIENTIAE

Monastère S. Benedetto

Via Reguardati, 22

06046 Norcia (PG)

monastero@osbnorcia.org

<http://www.osbnorcia.org>